L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
DIMANCHE MATIN, 30 SEPTEMBRE.

Mars et ses planètes.

M. Fizeau, vice-président de l'Académie des sciences, a transmis, à la Compagnie, au nom de M. Le Verrier, la singulière dépêche envoyée par M. Joseph Henry, secrétaire de l'Institut Smithsonien: "Découvert, à l'observatoire de Washington, avec la grande lunette, deux satellites à la planète Mars.—18 août, onze heures du soir."

Quoi! deux lunes à une des planètes les plus connues du système solaire!

Certes, le fait n'a rien d'impossible.... Il est seulement tout au moins singulier que les deux satellites de la planète Mars aient échappé, depuis des siècles, à l'observation des astronomes. Mars est une des planètes les mieux observées: on peut se demander, dès lors, si nous connaissons bien notre monde planétaire. Si Mars a deux lunes, alors, et Vénus? etc. Il serait grand temps de reprendre l'examen des astres les plus voisins avec des instruments puissants, et sous un ciel favorable. Nous le répétons: la découverte faite à l'observatoire de Washington est absolument étrange; mais nous n'avons pas le droit d'émettre le plus petit doute sur son authenticité.

La dépêche précise: premier satellite, distance à la planète, 80 secondes et période, 30 heures; second satellite, distance à la planète, 50 secondes. On ne peut s'expliquer cette découverte tout à fait inattendue, que parce que la lunette de Washington est la plus puissante que l'on possède, et parce que Mars se trouve en ce moment le plus près possible de la terre. En France, depuis le télégramme de M. Henry, on a eu beau chercher, on n'a rien trouvé du tout.

Cette découverte ramène l'attention sur la planète Mars, et il ne nous paraît pas superflu d'en tracer, ici, une courte biographie.

A l'œil nu, Mars brille comme une étoile de première grandeur; elle se distingue particulièrement par son éclat rouge. Les Grecs et les Romains, quand ils voulaient parler d'une étoile rouge, désignaient toujours la planète Mars. La plus ancienne observation certaine de Mars, date de la 52e année qui suivit la mort d'Alexandre-le-Conquérant (476 de l'ère de Nabonassar), ou de l'an 272 de notre ère. Mais longtemps avant, Mars était connu; on en retrouve des traces d'observations dès le dix-septième siècle avant l'ère chrétienne. Les cinq planètes Mercure, Vénus, Mars, Jupiter et Saturne étaient connues des Assyriens, soit 2540 ans avant notre ère.

La planète Mars tourne autour du soleil à 50 millions de lieues de distance moyenne, alors que la Terre tourne à 35 millions environ. Elle met 687 jours à accomplir sa révolution; son année est donc de 322 jours plus longue que la nôtre. Elle fait, moyennement, 500,000 lieues par jour, soit, 23,550 mètres par seconde, alors que la Terre en fait environ 30,000.

Le diamètre de Mars est de 6,850 kilomètres, soit 1,700 lieues en nombre rond; son diamètre n'est guère que moitié de celui de la Terre. Mars est donc six fois et demi plus gros que la Lune. Si l'on représente par 1,000 le poids de la Terre, celui de Mars ne sera que de 107.

Dans l'année de Mars, il y a 669 rotations ou jours sidéraux. Le jour et la nuit suivent, sur ce globe, le même cours que sur la Terre. Le globe de Mars est aplati aux pôles comme le globe terrestre, mais d'une façon plus accentuée.

La planète Mars est environnée d'une atmosphère analogue à celle de la Terre; il y a de l'eau dans Mars; il y a même de la neige. Les astronomes Beer et Madler écrivaient dès 1840: "Les différences que nous avons remarquées sur les taches blanches polaires, varient avec les saisons, s'accordent parfaitement avec l'hypothèse qui voit en elles un précipité analogue à notre neige." L'analyse spectrale a de tous points confirmé ces vues."

M. Huggins a trouvé, à l'aide du spectroscope, que la vapeur d'eau existe bien dans l'atmosphère de Mars; les nuages sont formés, comme sur terre, de vésicules aqueuses; les taches blanches au pôle sont bien constituées par de l'eau solidifiée par le froid. Il y a mieux: cette eau a absolument la même composition que l'eau de la Terre; elle est, comme l'eau terrestre, formée d'oxygène et d'hydrogène. Donc, il y a aussi de l'air et de l'hydrogène sur la planète Mars. On ne peut plus nier qu'il y ait une extrême ressemblance entre les conditions climatologiques de la planète Mars et celles de la Terre.

On aperçoit sur la planète des taches sombres rougeâtres et des taches plus claires teintées de vert. On a admis que les taches rougeâtres représentaient les continents et les taches vertes les mers. On a même dit que les forêts de Mars devaient être formées de végétaux rouges; je crois que cette opinion a été émise par des astronomes trop pleins d'imagination. Je me permettrai d'émettre à mon tour cette opinion plus simple: c'est que si l'on voit des taches rouges, la cause doit en être rapportée uniquement aux creux des terres de Mars; les creux, recouverts d'une atmosphère vaporeuse, donnent la sensation rougeâtre. Les rayons solaires se décomposent, et ce sont les rayons rouges qui sont réfléchis en plus grand nombre.

Tel est très brièvement ce monde de Mars si connu, le plus connu, le mieux observé de tous. Aussi, n'est-ce pas sans étonnement qu'aux connaissances acquises depuis si longtemps, il va falloir maintenant ajouter à notre bilan cette assertion qui aurait paru monstrueuse, il y a peu de jours: "Mars, planète ayant deux satellites." Tous les traités d'astronomie, tous les livres de cosmographie parus vont naturellement se trouver dans l'erreur. C'est à nous de réparer le mal. Si la découverte de l'institut Smithsonien se confirme, nous voilà enrichis, dans notre voisinage, de deux nouvelles petites lunes.

Après cette découverte inattendue, peut-on savoir ce que nous réserve l'avenir?

La lettre suivante a été adressée à M. Paul Dalloz, directeur du *Moniteur universel*:

"Cher monsieur,

"Mars a décidément deux satellites. Il paraît que cette découverte était fort inattendue, et est faite pour étonner tous les savants. Je ne suis point astronome, et ne veut intervenir que pour faire remarquer que le 18e siècle avait entrevu la vérité à cet égard. En effet, je lis dans le chapitre III du *Micromégas*, de Voltaire: "En sortant de Jupiter, ils traversèrent un espace d'environ cent millions de lieues, et ils cotoyèrent la planète de Mars, qui, comme on sait, est cinq fois plus petite que notre petit globe. *Ils virent deux lunes qui servent à cette planète, et qui ont échappé aux regards de nos astronomes.* Je sais bien que le P. Castel écrivit, et même assez plaisamment, contre l'existence de ces deux lunes; mais je m'en rapporte à ceux qui raisonnent par analogie. *Ces bons philosophes-là savent combien il serait difficile que Mars, qui est loin du soleil, se passât aisément de deux lunes.*"

"Pour Voltaire, lune et satellite sont synonymes. Le fait m'a paru assez curieux pour mériter d'être signalé aux lecteurs.

"Votre tout dévoué,

"MAXIME DU CAMP.

"6 septembre 1877."

Les chars *rouges* de la compagnie du Rail Road d'Orléans partant du Marché Français, et les *verts* et les *bleus* de la Statue de Clay se rendent au Fair Grounds.

PENSÉES.

L'endroit de la vie, c'est l'amour; son envers, c'est l'argent.

Il n'y a qu'un phénix: l'espérance.

Le pauvre a une façon d'entr'ouvrir les portes qui fait tout de suite penser: Voici un pauvre.

Le corps est plus reconnaissant que le cœur.

La foule a des pudeurs que chacun des individus qui la composent serait incapable d'avoir isolément.

Terminons par notre emprunt hebdomadaire au penseur attitré de la *Vie parisienne*:

L'amitié des femmes est de l'amour avant la lettre. L'amitié des hommes est de l'amour après la lettre.

Si vous voulez faire bien plaisir à une jolie femme, ne lui parlez pas de sa beauté, mais de la laideur des autres.

La science de la vie se résume ainsi: Bien connaître le prix du temps, la valeur des choses et le mérite des gens.

L'espérance est la sœur de charité du sentiment.

Dans l'amour à première vue, on ne se dit rien. On ne veut rien se dire — et on n'a plus rien à s'apprendre.

Comment une femme voit-elle si facilement qu'elle est aimée et ne voit-elle pas qu'elle ne l'est plus?

Les âmes tendres et passionnées aiment à crédit et sont tout étonnées de voir qu'elles ont tout donné avant qu'on leur ait rien rendu.

—Pour finir, quelques pensées d'un chasseur, d'après le *Tintamarre*:

—Le jour de la Saint-Hubert on retire d'une boîte les reliques de ce saint—c'est ce qui se nomme l'ouverture de la chasse.

—En ce moment toute perdrix qui vole est condamnée à mort.

—Une fois que le lièvre est levé—on le couche...... en joue.

—L'ouverture de la chasse se fait avec la clef des champs.

—Le gibier qu'on pend trois jours avant qu'il se faisande,—c'est du gibier de potence.

—Un jeune collégien à son père:
—Papa, qu'est-ce que c'est donc que l'état de siége, dont on parle tant depuis quelques jours?
—Mon ami, il faut demander cela à un révolutionnaire; attendu que, quand il existe, les gens paisibles ne se doutent même pas de son existence.

Dernièrement, un maire de campagne avait à délivrer une expédition d'un acte de mariage.

On sait qu'après avoir relaté les noms des futurs, leur consentement mutuel et les avoir déclarés unis, ces actes constatent toujours que *lecture* en a été faite publiquement.

Or, que fait le maire en question! Il écrit très lisiblement:
Le tour a été fait publiquement!

FEUILLETON.

FROMONT JEUNE
—ET—
RISLER AINE.

PAR ALPHONSE DAUDET.

Ouvrage couronné par l'Académie Française.

LIVRE PREMIER.

Suite

Ce n'était même plus ce large palier des Chèbe, sombre de vieillesse, mais égayé par sa fenêtre et le bel horizon que la fabrique lui faisait.... Un escalier étroit, une porte étroite, une enfilade de pièces carrelées, toutes petites et froides, et dans la dernière une vieille demoiselle avec un tour de boucles, des mitaines en filet noir, en train de lire une livraison crasseuse du *Journal pour tous*, et paraissant très contrariée qu'on la dérangeât de sa lecture.

Mademoiselle La Mire (en deux mots) reçut le père et la fille, sans se lever, parlant longuement de sa position perdue, de son père, un vieux gentilhomme du Rouergue,—c'est inouï ce que le Rouergue a déjà produit de vieux gentilshommes!—et d'un intendant infidèle qui avait emporté toute leur fortune. Elle fut tout de suite très sympathique à M. Chèbe, pour qui les déclassés avaient un attrait irrésistible, et le bonhomme partit enchanté, en promettant à sa fille de venir la chercher le soir, à sept heures, suivant les conventions faites.

Sur-le-champ, l'apprentie fut introduite dans l'atelier encore vide. Mademoiselle Le Mire l'installa devant un grand tiroir rempli de perles, d'aiguilles, de poinçons, pêle mêle avec des livraisons de romans à quatre sous.

Pour Sidonie, il s'agissait de trier les perles, de les enfiler dans ces colliers d'égale longueur qu'on nouait ensemble pour les vendre aux petits marchands. D'ailleurs, ces demoiselles allaient rentrer et lui montreraient exactement ce qu'elle aurait à faire, car mademoiselle Le Mire (en deux mots) ne se mêlait de rien et surveillait son commerce de très loin, du fond de cette pièce noire où elle passait sa vie à lire des feuilletons.

A neuf heures, les ouvrières arrivèrent, cinq grandes filles pâles, fanées, misérablement vêtues, mais bien coiffées, avec la prétention des ouvrières pauvres qui s'en vont nu tête dans les rues de Paris. Deux ou trois bâillaient, se frottaient les yeux, disant qu'elles tombaient de sommeil. Qui sait ce qu'elles avaient fait de leur nuit, celles là?

Enfin on se mit à l'ouvrage près d'une longue table où chacune avait son tiroir, ses outils. On venait de recevoir une commande de bijoux de deuil, il fallait se dépêcher. Sidonie, que la *première* avait mise au courant de sa tâche d'un ton de supériorité infinie, commença à trier mélancoliquement une multitude de perles noires, de grains de cassis, d'épis de crêpe.

Les autres, sans s'occuper de la gamine, causaient entre elles en travaillant. On parlait d'un mariage superbe qui devait avoir lieu, le jour même, à Saint Gervais.

—Si nous y allions, dit une grosse fille rousse, qu'on appelait Malvina...—C'est pour midi.... Nous aurions le temps d'aller et de revenir bien vite.

En effet, à l'heure du déjeuner, toute la bande dégringola l'escalier quatre à quatre.

Sidonie avait son repas dans un petit panier comme une écolière; le cœur gros, sur un coin de la table, elle mangea toute seule pour la première fois... Dieu! que la vie lui semblait misérable et triste, quelle terrible revanche elle prendrait plus tard de ces tristesses là.

A une heure, les ouvrières remontèrent bruyantes, très animées.

"Avez-vous vu cette robe en gros grain blanc?.... Et le voile en point d'Angleterre?.... En voilà une qui a de la chance!"

Alors, dans l'atelier, elles recommencèrent les remarques qu'elles avaient faites à voix basse dans l'église, accoudées à la balustrade pendant tout le temps de la cérémonie. Cette question de mariage riche, de belles parures, dura toute la journée, et cela n'empêchait pas le travail, au contraire.

Ces petits commerces parisiens, qui tiennent à la toilette par les détails les plus menus, mettent les ouvrières au courant de la mode, leur donnent d'éternelles préoccupations de luxe et d'élégance. Pour les pauvres filles, qui travaillaient au petit quatrième de mademoiselle Le Mire, les murs noirs, la rue étroite n'existaient pas. Tout le temps elles songeaient à autre chose, passant leur vie à se demander:

—Voyons, Malvina, si tu étais riche, qu'est-ce que tu ferais?..... Moi, j'habiterais aux Champs-Elysées.....

Et les grands arbres du rond-point, les voitures qui tournent là, coquettes et ralenties, leur faisaient une vision d'une minute, délicieuse, rafraîchissante.

Dans son coin, la petite Chèbe écoutait, sans rien dire, montant soigneusement ses grappes de raisins noirs avec l'adresse précoce et le goût qu'elle avait pris dans le voisinage de Désirée. Aussi, le soir, quand M. Chèbe vint chercher sa fille, on lui en fit les plus grands compliments.

Dès lors, tous ses jours furent pareils. Le lendemain, au lieu de perles noires, elle monta des perles blanches, des grains rouges en corail faux; car chez mademoiselle Le Mire on ne travaillait que dans le faux, le clinquant, et c'est bien là que la petite Chèbe devait faire l'apprentissage de sa vie.

Pendant quelque temps, la nouvelle apprentie—plus jeune et mieux élevée que les autres—se trouva isolée au milieu d'elles. Plus tard, en grandissant, elle fut admise à leur amitié, à leurs confidences, sans jamais partager leurs plaisirs. Elle était trop fière pour s'en aller à midi voir les mariages; et quand elle entendait parler d'un bal de nuit au *Vaux-Hall* ou aux *Délices du Marais*, d'un souper chez Bouvalet ou aux *Quatre Sergents de la Rochelle*, c'était toujours avec un grand dédain.

Nous visions plus haut que cela, n'est-ce pas, petite Chèbe?

D'ailleurs son père venait la chercher tous les soirs. Quelquefois pourtant, vers le jour de l'an, elle était obligée de veiller avec les autres pour finir les commandes pressées. Sous la lueur du gaz, ces Parisiennes pâles, triant des perles blanches comme elles, d'un blanc maladif et mat, faisaient peine à voir. C'était le même éclat factice, la même fragilité de bijoux faux. Elles ne parlaient que de bals masqués, de théâtres.

—As-tu vu Adèle Page dans les *Trois Mousquetaires*?.... Et Mélingue!.... Et Marie Laurent!....Oh! Marie Laurent!

Les pourpoints des acteurs, les robes brodées des reines de mélodrame leur apparaissaient dans le reflet blanc des colliers qu'elles roulaient sous leurs doigts.

L'été, l'ouvrage allait moins fort, C'était la morte saison. Alors pendant la grande chaleur, lorsque derrière les persiennes fermées on entendait crier par les rues les mirabelles et les reine Claude, les ouvrières s'endormaient lourdement, la tête sur la table. Ou bien Malvina allait dans le fond demander une livraison du *Journal pour tous* à Mlle Le Mire, et elle en faisait la lecture aux autres à haute voix.

Mais la petite Chèbe n'aimait pas les romans. Elle en portait un dans sa tête bien plus intéressant que tous ceux-là.

C'est que rien n'avait pu lui faire oublier la fabrique. En partant le matin au bras de son père, elle jetait un coup d'œil de ce côté. A ce moment, l'usine s'éveillait. La cheminée poussait là-haut son premier jet de fumée noire. Sidonie, en passant, entendait les cris des tireurs, les grands coups sourds des barres d'impression, le souffle puissant et rythmé des machines, et tous ces bruits du travail, confondus dans sa mémoire avec des souvenirs de fêtes, de coupés bleus, la poursuivaient obstinément.

Cela parlait plus haut que le fracas des omnibus, les cris de la rue, les cascades des ruisseaux; et même à l'atelier, quand elle triait les perles fausses, même le soir chez ses parents, quand elle venait après dîner respirer l'air à la fenêtre du palier et regarder dans la nuit la fabrique éteinte et déserte, toujours ce murmure actif bourdonnait à ses oreilles, faisant comme un accompagnement continuel à sa pensée.

—La petite s'ennuie, madame Chèbe.... Il faut la distraire.... Dimanche prochain, je vous emmène tous à la campagne.

Ces promenades du dimanche, que le bon Risler organisait pour désennuyer Sidonie, ne faisaient que l'attrister davantage.

Ces jours-là il fallait se lever à quatre heures du matin; car les pauvres achètent tous leurs plaisirs, et il avait toujours quelque chiffon à repasser au dernier moment, une garniture à coudre pour essayer de rajeunir l'éternelle petite robe lilas à raies blanches que madame Chèbe rallongeait consciencieusement chaque année.

On partait tous ensemble, les Chèbe, les Risler, l'illustre Delobelle. Seules, Désirée et sa mère n'en étaient pas. La pauvre petite infirme, humiliée de sa disgrâce, ne voulait jamais bouger de son fauteuil, et la maman Delobelle restait pour lui tenir compagnie. D'ailleurs, elles n'avaient ni l'une ni l'autre une toilette assez convenable pour se montrer dehors à côté de leur grand homme; c'eût été détruire tout l'effet de sa tenue.

Au départ, Sidonie s'égayait un peu. Ce Paris en brume rose des matins de juillet, les gares pleines de toilettes claires, la campagne déroulée aux vitres du wagon, puis l'exercice, ce grand bain d'air pur trempé d'eau de Seine, vivifié par un coin de bois, parfumé de prés en fleurs, de blés en épis, tout cela l'étourdissait une minute. Mais l'écœurement lui venait vite à la trivialité de son dimanche.

C'était toujours la même chose.

On s'arrêtait devant une guinguette à fritures, à proximité d'une fête de pays, bien bruyante, bien courue, car il fallait un public à Delobelle, qui s'en allait, bercé par sa chimère, vêtu de gris, guêtré de gris, un petit chapeau sur l'oreille, un pardessus clair sur le bras, se figurant que le théâtre représentait une campagne des environs de Paris et qu'il jouait un Parisien en villégiature.

Quant à M. Chèbe, qui se vantait d'aimer la nature comme feu Jean-Jacques, il ne la comprenait qu'avec des tirs aux macarons, des chevaux de bois, des courses en sac, beaucoup de poussière et de mirlitons, ce qui était aussi pour madame Chèbe l'idéal de la vie champêtre.

Sidonie en avait un autre, elle; et ces dimanches parisiens, promenés bruyamment dans des rues de villages, lui causaient une immense tristesse. Son seul plaisir en ces cohues était de se sentir regardée. N'importe quelle admiration, rustre, exprimée tout haut, naïvement, à côté d'elle, la rendait souriante pour toute la journée; car elle était de celles qui ne dédaignent aucun compliment.

Quelquefois, laissant les Chèbe et Delobelle dans la fête, Risler s'en allait à travers champs avec son frère et la "petite" chercher des fleurs, des modèles pour ses papiers peints. Frantz, du bout de ses grands bras, abaissait les hautes branches d'aubépine, ou grimpait aux murs d'un parc pour cueillir un feuillage léger aperçu de l'autre côté. Mais c'est au bord de l'eau qu'ils faisaient leurs plus riches moissons.

Il y avait là de ces plantes flexibles aux longues tiges courbées, qui sont d'un si joli effet sur les tentures, de grands roseaux droits, et des volubilis, dont la fleur,—s'ouvrant tout à coup dans les caprices d'un dessin,—semble une figure vivante, quelqu'un qui vous regarde au milieu de l'indécision charmante du feuillage. Risler groupait ses bouquets, les disposait artistement, s'inspirant de la nature même des plantes, essayant de bien comprendre leur allure de vie, insaisissable après qu'une journée de fatigue a passé sur elles.

Puis le bouquet fini, noué d'une herbe large, comme d'un ruban, on le chargeait sur le dos de Frantz, et en route! Toujours préoccupé de son art, Risler, tout en marchant, cherchait des sujets, des combinaisons:

—Regarde donc, petite.... ce brin de muguet avec ses grelots blancs en travers de ces églantines... Hein! crois-tu?... sur un fond vert d'eau ou gris de laine, c'est ça qui serait gentil.

Mais Sidonie n'aimait pas plus les muguets que les églantines. Les fleurs des champs lui faisaient l'effet de fleurs de pauvres, quelque chose dans le goût de sa robe lilas.

Elle se rappelait en avoir vu d'autres chez M. Gardinois, au château de Savigny, dans les serres, sur les balustres, tout autour de la cour sablée bordée de grands vases.

Voilà les fleurs qu'elle aimait; voilà comment elle comprenait la campagne!

Ce souvenir de Savigny lui revenait à chaque pas. Quand ils passaient devant une grille de parc, elle s'arrêtait, regardait l'allée droite, unie qui devait conduire au perron.... Les pelouses que les grands arbres ombraient régulièrement, les terrasses tranquilles au bord de l'eau lui rappelaient d'autres terrasses, d'autres pelouses. Ces visions de luxe, mêlées à des souvenirs, rendaient son dimanche encore plus lugubre. Mais c'est le retour surtout qui la navrait.

Elles sont si terriblement encombrées et étouffantes, ces soirs-là, les petites gares des environs de Paris! Que de joies factices, que de rires bêtes, que de chansons exténuées, à bout de voix, n'ayant plus que la force de hurler!.... C'est pour le coup que M. Chèbe se sentait dans son élément....

Il pouvait se bousculer autour du guichet, s'indigner des retards du train, prendre à partie le chef de gare, la compagnie, le gouvernement, dire tout à Delobelle, de façon à être entendu des voisins:

—"Hein?.... si une chose comme ça se passait en Amérique!...." Ce qui, grâce à la mimique expressive de l'illustre comédien, à l'air supérieur dont il répondait: "Je crois bien!...." faisait supposer autour d'eux que ces messieurs savaient exactement ce qui arriverait en Amérique en pareil cas. Or, ils l'ignoraient aussi absolument l'un que l'autre; mais, dans la foule cela les posait.

Assise à côté de Frantz, la moitié de son bouquet sur les genoux, Sidonie restait là comme anéantie au milieu de ce tumulte, dans la longue attente des trains du soir. De sa gare, éclairée d'une lampe unique, elle voyait dehors les massifs pleins d'ombre, troués çà et là par les dernières illuminations de la fête, une rue de campagne noire, du monde qui arrivait, un réverbère tendu sur un quai désert.

De temps en temps, derrière les portes vitrées, un train passait sans s'arrêter, dans un éclaboussement de charbons enflammés, un débordement de vapeur. Alors éclatait dans la gare une tempête de cris, soprano suraigu de M. Chèbe, qui clamait de sa voix de gosiand: "Enfoncez les portes! Enfoncez les portes!...." Ce que le petit bonhomme se serait bien gardé de faire lui-même, parce qu'il avait peur des gendarmes. Au bout d'un moment, l'orage s'apaisait. Les femmes fatiguées, décoiffées par le grand air, s'endormaient sur les bancs. Il y avait des robes chiffonnées, des effets déchirés, des toilettes blanches décolletées pleines de poussière.

(*A continuer.*)

No LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, une caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwille, un moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une huîtrier ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte de fruits ou de grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrètent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente ou des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau excepté les apprivoisés) exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques où il indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13—Décrètent de plus; Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la, ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de loi contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvée le 13 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE
ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE
avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

ST-LAURENT, Lachesnez, mercredi, 3 octobre
AMERIQUE, Durand, mercredi, 10 octobre

Prix du passage (en or) pour le Havre.
Première cabine (vin compris)........$120
Deuxième — $65
Troisième — $35

Prix du passage (en or) pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre:
Première cabine (vin compris).....$90 à $100
Deuxième — $65
Troisième — $35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $30 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérique ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent.
Gallier Court, Lettre H. Nouvelle-Orléans.
4 mai—

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.

Ligne de Philadelphie et de Liverpool.
La seule ligne de steamers transatlantiques portant le "Drapeau Américain."
DEPARTS—De Philadelphie, tous les JEUDIS. de Liverpool, tous les MERCREDIS.

La ligne de steamers de l'Etoile Rouge, portant la malle de la Belgique et des Etats-Unis. Départs tous les quinze jours, alternativement, de Philadelphie et de New-York.

Seule ligne et seule ligne directe pour ANVERS.

Billets pour la Nouvelle Orléans et toutes les parties de la Grande Bretagne et de l'Europe—aller et retour.

Pour le passage et les autres détails, s'adresser à PETER WRIGHT & SONS, agence générale, 307 Walnut Street, Philadelphia.

Agents à la Nouvelle-Orléans.
A. K. MILLER & CO., au No 35 de la rue Carondelet,
EDWARD A. YORKE, au coin des rues Carondelet et Gravier.
28 avril—6m

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer HUDSON, E. V. Gager, commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, JEUDI, 4 Oct, à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.
Passage—Cabine..........$50.
Entrepont......$25.
Billet d'excursion $80.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.
mai—1an

Pour Covington, Madisonville et Mandeville.

Jusqu'à nouvel ordre, le steamer CAMELIA partira de l'extrémité du Nouveau Bassin, au Lac, comme suit:

Les LUNDIS, les JEUDIS et les SAMEDIS, à l'arrivée du train du City Railroad partant de la rue du Canal, à 5 heures et demie P. M.

Retour: il quittera Madisonville les LUNDIS, à 4 heures et demie A. M., les MARDIS et les VENDREDIS, à 7 heures et demie A. M.

Il se reliera, à chaque voyage, avec le steamer Ruby, pour Covington.

FRET.
Le "Camelia" recevra le fret, à chaque voyage, au Pont Magnolia, Nouveau Bassin.
Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA, Au No 20 de la rue de l'Union.
25sept—

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur NATCHEZ,
T. P. Leathers, Capitaine, J. F. Muse, Commis.

Se reliera, à Vicksburg avec la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Louisville et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JANNEY & WORK, 106 Commune, ou à HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et délivre des connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, Agent. Au No 35 de la rue des Magasins.
25sept—3m

OPELOUSAS.
Paquebot régulier des Opelousas.
Départs tous les SAMEDIS à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la Côte du Bayou Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur BIG SUNFLOWER,
A. P. Trousdale, capitaine, J. B. Schmidt, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No 4 rue Tchoupitoulas.
7 sept—

Paquebot régulier des Opelousas.
Départ tous les MERCREDIS à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la Côte de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur BERTHA.
H. H. Broad, capitaine, P. Joly, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, 31 rue Gravier. HITE & CARLIN, No 4 Tchoupitoulas. R. W. ADAMS, 41 Commercial Alley.
9 août—

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Bayou-Rouge.
Deux voyages par semaine.

Jours de Départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.
Voyage de retour Dimanche et Mercredi.
Le bon bateau à vapeur JOHN H. HANNA, remplaçant le [illegible], J. P. McElroy, Capitaine, J. C. Anderson, Commis.
Voyage de retour, tous les SAMEDIS, et MERCREDIS.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON, [illegible] rue Bienville.

Paquebot de la Côte, jusqu'à Donaldsonville. Trois fois par semaine.
HENRY TETE,
J. F. AUCOIN, Capitaine, M. H. LANDRY, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures et tous les JEUDIS et SAMEDIS à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS matin.

Le TETE prendra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET, 105 rue Decatur, près St Louis.
16juillet—1an

The People's Insurance Company of New Orleans,
(La compagnie d'Assurance du Peuple, de la Nile-Orléans.)
BUREAUX No. 10, RUE CARONDELET.
SIXIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1877.
Sur risques de d'incendie.... $38,756 10
Sur risques de rivières.... 4,228 97
Sur risques de mer.... 5,168 00
Total des primes.... $48,193 07
En moins—Primes remboursées.... 667 18
$47,525 89
Profits et pertes.... 18,123 78
$65,649 67
En moins—Primes non expirées.... 10,090 34
Montant net des Primes reçues.... $55,559 33
Pertes etc., payées dans la même période:
Sur risques d'incendie.... $20,420 65
Sur risques de rivières.... 1,002 71
Sur risques de mer.... 1,226 27
Réfaction (rebate).... 7,141 06
Réassurances.... 2,413 32
Taxes.... 2,928 58
Loyer.... 1,100 00
Impressions, annonces, etc. 672 90
Bureau des Assureurs.... 1,554 25
Dépenses etc, moins intérêt.... 4,664 55
$43,124 22
Bénéfice net.... $12,435 10
L'actif de la Compagnie est comme suit:
Primes en voie de recouvrement.... 7,822 80
Actions de Banques et autres actions.... 58,721 06
Propriétés foncières.... 13,941 85
Billets garantis.... 5,694 96
Billets garantis par hypothèque.... 12,015 19
Effets à recevoir à courte échéance.... 8,106 19
Meubles de bureau et autres installations.... 2,879 13
Compte suspendu.... 1,711 40
En caisse.... 9,630 96
Total de l'actif.... $122,525 44

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
ERNEST FRAGST, Président,
JOHN WILSON, Vice-Président,
F. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.
Signé, sous serment, pardevant moi, à la Nile-Orléans, le 10 juillet 1877.
JNO. BENDERNAGEL, Notaire.
Nile-Orléans, 10 juillet 1877.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, de déclarer un dividende de DIX pour cent sur le capital, payable sur DEMANDE; un autre dividende de CINQ pour cent en faveur de TOUS les assurés, sur le montant de leurs primes expirées de l'année finissant le 30 juin 1877, en outre de la réfraction (rebate) de 15 pour cent reçu par les dits assurés, sur le montant BRUT de leurs primes — dividende qui sera payé à dater du 6 août 1877.
F. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.
1 juillet—1 m.

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.
STEAMERS ENTRE BREME ET LA NILE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier automne prochain comme ci-dessous—
De Brême — De la Nile-Orléans
Hannover... 12 sept. environ 14 oct.
Frankfurt... 10 oct. " 11 nov.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Hâvre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:
De Brême, Southampton ou le Hâvre à la Havane ou à la Nile-Orléans;
Chambre......$150 en or. Entrepont......$35, en or
De la Nile-Orléans à Southampton, Hâvre ou Brême:
Chambres....$150 en or. Entrepont....$45 en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres....$25 en or, Entrepont....$15 en or
Pour les enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix.
Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.
La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.
Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre à la Nile-Orléans.
Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & Co., Agents,
18 juin No 42 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du et après le 20 février 1877, Le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira, de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 5 heures 45 m. du soir pour la Nile-Orléans. Le bateau qui se reliera au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et lors du retour le même jour à six heures du soir.

Le fret reçu au même endroit, à 8 heures [illegible] livré le lendemain [illegible].
C. E. FAYER, Surintendant.
déc—

Chemin de fer Pontchartrain.

Dépot au pied des Champs-Elysées, près la Levée, 3e District.
Excursions au Lac, aller et retour, 20 cents.
Pour enfants au-dessous de 12 ans, 10 cents.

6 heures....A. M.	7½ heures....A. M.
8 heures....A. M.	9 heures....A. M.
10 heures....A. M.	11½ heures....A. M.
Midi....M.	1½ heures....P. M.
2 heures....P. M.	3½ heures....P. M.
4 heures....P. M.	5½ heures....P. M.
6 heures....P. M.	7½ heures....P. M.

Les trains partiront comme suit:
Les dimanches les trains partiront toutes les heures à partir de 2 h. P. M.
Les Dimanches, il partira un train à cinq heures du matin pour l'agrément des amateurs de pêche, chasse, etc.
Les passagers devant s'arrêter à Gentilly en avertiront le conducteur avant le départ du train.
1er Avril—6m D. B. ROBINSON, receveur.

Chemin de fer de la Nile-Orléans et Mobile.
LIGNE DE MOBILE.
LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.	Arrivée.
Exprès....7:45 A. M.	Exprès....9:00 A. M.
Exprès....5:30 P. M.	Exprès....9:30 P. M.
Train d'agrément (samedi)....3:10 P. M.	Train d'agrément (lundi seulement) 7:20 A. M.

Les wagons-palais de Pullman vont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville St Louis, Philadelphie, Washington et Baltimore, sans changement de voiture, et jusqu'à New York et les villes de l'Est avec un seul changement.
Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.
J. W. COLEMAN, Agent de billets.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
21 nov—

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.
GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART	ARRIVE
Express....7:45 A. M.	Express....9:00 A. M.
Express....5:30 P. M.	Express....9:30 P. M.
Coast Train (Saturday only)....3:10 P. M.	Coast Train (Monday only)....7:20 A. M.

Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, St. Louis, Washington, Baltimore and Philadelphia, without change, and only one change to New York and Eastern cities.
Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.
D. B. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent. 1erjuin

GRANDE ROUTE DE JACKSON.
Ligne de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.

A partir du 1er juillet 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DEPARTS.	ARRIVÉES.
Express No 1...5:30 P M	Express No 2...10:30 A M
Express No 3...6:15 A M	Express No 4...[illegible] P M

Les Nos 1 et 2 partent tous les jours; les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHARS PULLMAN-PALLANT, SANS CHANGEMENT, JUSQU'A CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO ET MILAN, Tennessee. Pour St. Louis, un char Pullman est attaché au train à Milan, Tennessee, ce qui permet aux voyageurs [illegible] de se rendre sans changement jusqu'à New York, et les villes de l'Est.

Le train du vendredi soir ne se rend pas à Du Quoin pour Chicago.

Les trains d'agrément entre la Nile-Orléans et McComb City partent de la Nile-Orléans à 3 h. 30 m P M, le samedi, et à 7 h 30 m le dimanche. Ils arrivent à 9 h 50 P M, le dimanche, et à 9 h 30 m A M le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue Camp, coin Commune, sous le City Hotel.
A. D. SHELDON, Agent.
J. C. FROST, V.-P. & D. G. 14 [illegible]

Great Jackson Route.
New Orleans, St-Louis & Chicago Rail Road Line.
Double Daily Through Trains.

Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from May 12th 1877, as follows:—

DEPART.	ARRIVE.
Express No 1...5:50 PM	Express No 2...10:20 AM
Express No 3...6:15 AM	Express No 4...[illegible] PM

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH WITHOUT CHANGE TO CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO AND MILAN, Tennessee

And for ST-LOUIS a sleeper is attached at MILAN (Tenn), enabling passengers to go through without leaving the train, ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening's train makes no connection at DuQuoin for Chicago.
Accommodation trains between New Orleans and McComb City.
Leaves New Orleans 3:30 PM Saturday, and 7:30 A M Sunday.
Arrives to New-Orleans at 9:50 PM Sunday, and 9:30 A M Monday.
Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common, under City Hotel.
A. D. SHELDON, Agent.
J. C. CLARKE, V P & G. M. ja'y 14

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à 7 1/2 HEURES A. M. et se reliera avec le CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté [illegible]

RÈGLEMENTS DE LA POSTE.

Département des Postes.
Washington, 13 juillet 1876.

Dans une loi votée par le Congrès et approuvée par le Président se trouvent les sections suivantes:

Section 15.—Les journaux et les brochures d'occasion, les publications régulières destinées principalement à servir de véhicule aux annonces, ou à être distribuées gratis, ainsi que tout imprimé de la 3e classe, excepté les circulaires non cachetées, seront transmis par la malle au taux de 1 cent par deux onces ou moins, et de 1 cent par deux onces additionnelles ou moins. L'expéditeur d'un imprimé de 3e classe pourra écrire au dos son nom ainsi que le nom des articles renfermés. Les éditeurs de journaux et publications périodiques envoyés à des abonnés réguliers peuvent indiquer par écrit sur l'enveloppe l'époque de l'expiration de l'abonnement. Les adresses sur cartes postales ou circulaires non cachetées peuvent être ou écrites, ou imprimées, ou fixées au dos.

Section 16.—Sur les circulaires non cachetées et sur tout imprimé de 3e classe, autre que ce qui est désigné dans la section précédente, le port sera payé comme auparavant,—1 cent par once ou fraction d'once.

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE.

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'Abeille quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. [illegible]

ASSURANCES.

VINGT-HUITIÈME ETAT DE SITUATION ANNUEL DE LA Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle Orléans, 19 mai 1877.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1877:
Primes d'incendie.... $188,068 51
Primes maritimes.... 29,315 95
Primes de rivières.... 81,924 35 — $299,308 81
Primes encaissées, moins réassurances et primes rendues.... — $28,335 15
Pertes payées et estimées, comprenant toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées, savoir:
Pertes d'incendie.. $67,335 60
Pertes maritimes.. 7,285 41
Pertes de rivières.. 25,510 20 — $100,131 21
Taxes, dépenses, escompte au lieu de participation, etc. $51,8[illegible] 56
Moins loyers, sauvetage, épargne, etc., 11,766 72 — $40,125 86 — $140,257 07
Profits bruts.... $87,978 0[illegible]
Dont $56,587 85 appliqués à balancer l'intérêt et la liquidation des créances douteuses.
La Compagnie possède l'actif suivant:
Billets à recevoir.... $68,648 38
Prêts sur bons et sur hypothèques.... 55,943 32 — 124,591 70
Prêts remboursables sur demande.... $74,504 15
Argent.... 63,846 71 — $138,400 86
Bons de ville.... 72,055 00
Actions de banque et autres.. 72,415 63
Propriétés foncières.... 189,544 56
Primes en voie de collection et suspense account.... 42,415 94
Total de l'actif.... $561,422 79

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.
Juré et signé devant moi, ce 19 jour de mai 1877.
W. B. KLEINPETER, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui qu'après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé comptant LUNDI, 11 juin, à ceux qui y ont droit.

Thos. A. Adams,	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edward J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levi,
Simon Forcheimer,	Wm H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edward Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno E. King,	Henry M. Preston,
	J. J. Irby.

22 mai—

Onzième état annuel —DU— Factors' and Traders' Insurance Company.
37....Rue Carondelet....37

Nile-Orléans, 17 mai 1877.

Les directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1877—savoir:
Primes de l'année:
Sur risques d'incendie.... $222,293 60
Sur risques de rivière.... 200,250 72
Sur risques de mer.... 37,222 21 — 67,767 19
En moins:
Primes non expirées, 1877.... 59,230 00
Primes remboursées.... 9,187 27 — 68,815 2[illegible]
Montant net des primes.... $465,961 92
Pertes payées, savoir:
Sur risques d'incendie.... $100,297 27
" " de rivières.... 104,609 [illegible]
" " de mer.... 34,705 97 — [illegible]
Réassurance.... [illegible]
Réfaction (rebate).... 11,740 72
Taxes et licences de l'Etat et de la ville.... 28,122 70
Bureau d'assureurs de la Nile-Orléans.... 5,823 60
Dépenses générales brutes.... 29,849 44 — 356,412 27
Balance.... $112,539 65
En plus—intérêt, escompte et épargnes reçus.... 88,603 30
$201,142 95
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et second intérêt, 5 pour cent, dû actuellement.... 100,000 00
Bénéfice net.... $101,142 95
Réserve pour couvrir les pertes.... 23,000 00
Balance partagée sur le montant net des primes, 1876-77.... $78,142 95
L'actif de la compagnie est comme suit:
En caisse.... $219,082 46
Comptes en voie de recouvrement.... 41,114 11
Effets à recevoir, ou garantis.... 455,827 80
Effets à recevoir pour primes.... 26,013 79
Actions de banques et autres actions.... 225,528 16
Bons de ville, d'Etat et autres bons.... 148,122 22
Bons du Masonic Grand Lodge of Louisiana.... 5,000 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association.... 5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans.... 2,550 00
Propriétés foncières.... 77,010 21
Total.... $1,282,908 66

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nile-Orléans.
Signé, sous serment, pardevant moi, le 19 mai 1877.
EDWARD IVY, notaire public.

Le 17 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, UN SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, le 30 avril 1877, ce qui fait dix pour cent sur le capital de la compagnie ($1,000,000) et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participantes ($389,588 97) pour l'année expirée le 30 avril 1877.
ED. A. PALFREY, président.
JOHN CHAFFE, vice-président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:

John I. Noble.	T. Lytt. Lyon,
John Caffe,	Samuel H. Boyd,
Richard Milliken,	Joseph McElroy,
J. I. Warren,	W. J. Behan,
S. T. Buchner,	S. F. Eshleman,
Sam'l Friedlander,	Wm. C. Black,
A. A. Yates,	Charles Chaffe,
John I. Adams,	L. C. Jurey,
Isaac Scherck,	Wm Hartwell,
R. M. Walmsley,	C. J. Leeds,
A. H. May,	A. T. Janin,
S. H. Snowden,	Jos. Rowling,
A. M. Bickham,	

22 mai—1mois.

ETAT DE SITUATION DE LA Banque des Citoyens de la Louisiane,
CAPITAL ACTIF,
A la clôture des affaires du 31 Janvier 1877.

RESSOURCES.
Prêts et escomptes.... $914,797 18
Propriétés foncières (valeur actuelle).... 347,577 44
Dette suspendue (valeur actuelle).... 155,916 84
Consolidés de l'Etat de la Louisiane, ($200,000 @ 60 c.).... 120,000 00
Autres bons et actions.... 41,424 94
Département des actions hypothécaires.... 776,290 18
Change étranger et change américain.... $227,242 73
Monnaie courante et espèces.... 906,841 41 — 1,131,084 14
$3,486,138 48

PASSIF.
Dû aux déposants.... $1,841,229 38
Dû à des banques et à des banquiers.... 121,355 83
Dividendes non payés.... 914 00
1,823,498 2[illegible]
Profits et pertes.... $156,691 84
Capital.... 1,500,000 00 — 1,656,691 84
$3,480,1[illegible]
JAS. J. TARLETON, Caissier.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET SOCIETE DE LA VALLEE DU MISSISSIPPI — DEPARTEMENT AMERICAIN.

Bureaux dans la bâtisse de la Banque N[illegible] de l'Etat, au No 23 de la rue du Camp.
Hon. JEFFERSON DAVIS, Président.
CYRUS BUSSEY, Premier Vice Président.
W. C. BLACK, Second Vice-Président.
S. H. KENNEDY, Trésorier.
J. B. FENNER, Avocat.
VALTER V. CROUCH, Secrétaire.
— DIRECTEURS.—
Cyrus Bussey, E. B. Wheelock,
W. C. Black, Scott McGehee,
Thomas A. Adams, Chas. G. Johnsen,
S. H. Kennedy, Louis A. Wiltz,
[illegible] Hood, A. J. Semmes,
[illegible] Thomas, W. W. Lyman,
[illegible] Chase, [illegible]

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general, that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Custom house streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years, and hopes the continuance of the same.
[illegible]

ASSURANCES.

Mechanics and Traders' Insurance Company,
Au No 14 de la rue Carondelet.
SEPTIEME ÉTAT ANNUEL.

Nile-Orléans, 27 septembre 1876.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires dans l'année expirée le 31 août 1876.
PASSIF.
Reçu pour primes d'incendie.... $111,968 86
Reçu pour primes de rivière.... 57,889 25
Reçu pour primes de mer.... 13,694 65
Primes non expirées le 31 août 1875.... 42,620 00 — $226,157 [illegible]
A déduire:
Primes non expirées le 31 août 1876.... 40,000 00
Primes remboursées.... 2,871 28 — 42,871 28
Montant net des primes.... $183,286 [illegible]
En moins:
Pertes par le feu.... $22,122 27
Pertes sur les rivières.... 25,840 64
Pertes sur mer.... 2,525 79
Pertes non encore réglées.... 5,000 00 — $55,488 [illegible]
Réassurances.... 15,595 90
Réfaction (rebate) de 15 pour cent.... 5,379 58
Taxes et licences.... 8,000 25
Dépenses du bureau du Board des Assureurs.... 30,197 39
Profits et Pertes.... 5,452 77
65,625 33
En moins—l'intérêt $4,969 89 $31,695 94 $87,154 96
Bénéfice net.... $96,131 [illegible]
ACTIF.
Effets à recevoir pour primes et prêts sur garantie.... $45,336 87
En caisse.... 14,377 08
Primes en voie de recouvrement.... 12,556 09
Placé en actions de banque, Compagnie du gaz et autres actions, bons, etc.... $73,203 73
En moins-la baisse des valeurs 15,000 00 — 58,203 73
Propriétés foncières.... 5,000 00
Billets par actions.... 101,996 86
Total.... $238,119 [illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.
Etat de la Louisiane, Ville de la Nile-Orléans,
né, sous serment, pardevant moi, notaire public ce 27 septembre 1876.
EDGAR GRIMA, Notaire public.

Les directeurs ont, à une réunion annuelle [illegible] courant, résolu de payer 10 pour cent d'intérêt sur le capital payé, et ont déclaré les dividendes suivants: 2 1/2 pour cent sur le capital payé, 20 pour cent sur le montant des primes. Le tout sera payé sur les actions payées en plein et porté au crédit des billets pour actions payées en partie—à dater du LUNDI, 2 octobre 1876.

Les directeurs ont résolu en outre de faire, sur les bénéfices de l'année, une réserve de $15,[illegible] pour le casuel.

DIRECTEURS.

A. J. Aiken,	S. P. Harrison,
B. D. Antley,	David Hedden,
Hugh Allison,	M. Johnson,
Isaac Bloom,	Robert L. Moore,
J. A. Braselman,	H. J. Mullan,
W. T. Blakemore,	John Myers,
E. B. Briggs,	Edward Nalle,
Sam'l Boyd,	M. Pfeifer,
C. H. C. Brown,	Edward C. Payne,
John D. Cobb,	Geo. W. Sentell,
J. V. Campbell,	W. B. Thompson,
W. L. Cushing,	Frederick Wing,
Temple S. Coons,	C. W. Wood,
Benjamin Gerson,	T. S. Waterman,
P. G. Gilbert,	Lloyd R. Coleman,
	J. Davidson Hill.

1er octobre—1m

Société du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans.
BUREAUX: No 46 de la rue Decatur.
CINQUIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de la Charte, la Société du Crédit Foncier de la Nile-Orléans publie l'état suivant de ses opérations pour l'année expirée le 30 septembre 1876—fin de la cinquième année fiscale.
Total des profits réalisés sur les balances du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876.... 1546 06
Montant d'actions payées en partie et forfaites en faveur de la Compagnie, conformément à une résolution des Directeurs.... 319 38
Intérêt du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876.... 6742 18
Intérêt compris dans les billets hypothécaires payés en actions de la Société, du 21 août 1876 au 30 septembre 1876.... [illegible]
Balance de l'année dernière, au crédit des profits et pertes.... 8629 74
Dépenses générales, taxes, loyer, &c., du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876.... 113 94
Escompte de billets payés avant l'échéance.... [illegible]
Intérêt déduit du coût de propriétés cédées par la Société.... [illegible]
Montant déduit d'installation.... [illegible]
Commission.... [illegible]
Terrain No 3, montant perdu sur la vente.... [illegible]
Propriété foncière No 1, do, do 4, do 10, do 14, do 15.... [illegible]
Annotation du contrat No 56 au bureau des hypothèques.... [illegible]
Bénéfice net, porté au crédit du capital, réserve.... 1726 77 — 14879 94
L'actif de la Société est comme suit:
ACTIF.
Billets payables tous les mois, garantis par hypothèque et privilège de vendeur.... [illegible]
Encaisse: Propriétés foncières.... [illegible]
Balance en banque.... [illegible]
Monnaie courante des Etats-Unis.... [illegible]
Divers débiteurs.... [illegible]
Installations.... 500 00 — [illegible]
PASSIF.
Actions payées en plein.... [illegible]
Dividende non réclamé.... [illegible]
Effets payables.... [illegible]
Divers créanciers.... [illegible]
Surplus de l'actif.... [illegible]

Nous soussignés, jurons solennellement que le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Société.
J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 14 octobre A. D, 1876.
G. LEGARDEUR, Jr., Notaire Public.
17 oct—1m Mar16

Hibernia Insurance Company,
Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président,
P. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains.... $213,434
Pertes payées.... 74,741
Bénéfice net.... 68,438

A une élection qui a eu lieu le lundi, 1er du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année courante:

P. Irwin,	John Henderson,
Thomas King,	John G. Ryan,
Thos. Gilmore,	W. J. Castell,
John T. Gibbons,	Jas. A. Girdner,
William Hart,	Emile Gauche,
Davis Jackson,	John H. Hanna,
F. J. Gasquet,	

Et, le 6 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 12 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois; un dividende de 6 pour cent sur le capital payé et un dividende de 20 pour cent sur les primes payées par les actionnaires, ce qui fait, avec la réfaction (rebate), 40 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions.

L'intérêt et les dividendes sur les actions payées en plein se payeront, au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 15 juin prochain.
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Etat de Situation —DE LA— BANQUE NATIONALE D'ETAT
A LA CLOTURE DES AFFAIRES. Le 30 Juin 1877.

ACTIF.
Prêts à terme.... $1,048,025 44
Prêts sur demande.... 219,610 57
Bons des Etats-Unis.... 50,000 00
Autres Bons et valeurs.... 114,261 87
Change domestique et étranger.... 513,570 68
Immeubles.... 141,583 25
Fonds d'amortissement cinq pour cent.... 2,250 00
Monnaie de papier.... $679,013 90
Espèces.... 37,212 38
Chèques sur les autres banques.... 301,362 36 — $1,017,588 64
$3,106,990 45

PASSIF.
Capital actions.... $650,000 00
Fonds d'excédant.... 25,800 00
Bénéfices indivis y compris le dividende de 4 pour cent.... 44,283 15
Billets en circulation.... 45,000 00
Dividendes impayés.... 3,037 26
Dû aux déposants.... $1,987,375 74
Dû à des Banques et banquiers éloignés.... 146,494 30 — $2,134,870 04
$3,106,990 45

SAML. H. KENNEDY, Présid.
CHAS. L. C. PUY, Caissier.

ASSURANCES.

Merchant's Mutual Insurance Company OF NEW ORLEANS.
104 ....CANAL STREET.... 104

[illegible] ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:
Premiums received during the year ending May 31, 1877, including unearned premiums of the previous year,—
On Fire Risk.... $361,298
On Marine Risks.... 24,473
On River Risks.... 25,697
Total Premiums.... 411,449
Less Unearned Premiums.... 118,115
Net Earned Premiums 31st May, 1877.. $293,334 82
Losses paid:
On Fire Risks.... $117,967 9
On Marine Risks.... 17,052 50
On River Risks.... 3,596 77
Taxes and expenses, less int'rst 28,693 38
Reinsurances and return Premiums.... 16,104 03 — 183,314 66
Profit.... $110,020 16
The Company have the following assets—
Real Estate.... $239,079 49
City Bonds.... 110,419 50
Bank, Railroad and other Stocks and Mortgage Bonds.... 169,225 56
Notes secured by mortgage.... 214,042 06
Notes secured by pledge.... 42,307
Bills receivable.... 75,164
Premium in course of collection.... 49,057
Cash on hand.... 77,007
1,026,344 22

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.
PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.
STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me the 7th day of June, 1877.
JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 7th day of June, 1877, it was resolved to declare a Cash Dividend of TWENTY per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1877, payable on the third Monday of July next.

Also to pay to the Stockholders, on demand interest at the rate of FIVE per cent per annum on their stock.

DIRECTORS.

P. MASPERO,	E. TOBY,
S. Z. RELF,	D. FATJO,
HY. BEEBE,	P. FOURCHY,
M. W. SMITH,	J. J. FERNAN
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,
	CHAS. LAFITTE.

8 juin—

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.
Bureaux, No. 102 rue du Canal.
SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL.

Nile-Orléans, 15 Janvier 1877.

CONFORMÉMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nile-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1876.
Primes sur les risques de feu.... $328,940 09
Primes sur les risques de mer.... 62,479 [illegible]
Primes sur les risques de rivières.... 29,696 92
Total des Primes.... $421,116 77
En moins:
Primes sur risques non expirés.... $107,978 06
Primes remboursées.... 1,292 82 — 109,270 [illegible]
Primes nettes acquises.... $311,84[illegible]
A ajouter:
Intérêts.... 9,485 51
Profits et pertes.... 6,076 09 — 15,561
7,407 58
Pertes payées
Sur les risques de feu.... $97,741 74
Sur les risques de mer.... 22,062 35
Sur les risques de rivière.... 16,896 19
Pertes en litige.... 3,145 84
Pertes non ajustées et ajustées et non échues.... 45,465 82 — 182,312 44
Réassurances.... 15,066 2[illegible]
Réfaction (rebate).... 25,2[illegible]
Commissions d'agences.... 23,591
Dépenses d'agences.... 4,506 01
Taxes et licences.... 7,557 55
Dépenses de bureau.... 27,004 59
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, &c..... 6,829 61 — 295,30[illegible]
Bénéfice net.... $22,095
ACTIF.
Dépôt au Germania National Bank.... $67,567
Dépôt à la succursale de la Banque Nationale de l'Etat.... 22,078
Entre les mains d'agents aux E. U. et en Europe.... 21,85[illegible]
Certificats de dépôt et de dette du New Orleans National Banking Association $255,983 94, évalués à.... 25,597
Effets à recevoir pour primes.... [illegible]
Prêts sur hypothèques.... 133,924
Prêts sur nantissements.... 14,906
Effets à recevoir.... 17,310 5[illegible]
Bons.... 55,212 65
Actions.... 26,137 9
Primes en voie de recouvrement.... 42,014 25
Propriétés foncières.... 74,863 5
Dû par divers.... 6,454 17
Bons des Etats-Unis.... 19,925 66
Total.... $532,317
PASSIF.
Capital payé en plein (actions de $30).... $295,650 00
Effets à payer.... 13,666 66
Dividendes non réclamés.... 1,302 00
Primes sur risques non expirés.... 107,978 06
Pertes non réglées.... 51,611 16
Dû à divers.... 5,817 95
Fonds de réserve.... 18,694 06 — 500,21[illegible]
Surplus.... $32,098 0

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nile-Orléans.
M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nile-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce 15me jour de janvier 1877.
G. LEGARDEUR, JR., Notaire Public.

Le 15 janvier 1877, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un dividende d'intérêt de DIX POUR CENT, pour l'année expirée le 31 décembre 1876 sur le capital de $30 par actions.
M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

A J GOMILA,	PIERRE LANAUX,
HENRY ABRAHAM,	E M SCOTT,
J B CAMORS,	HENRY NORMAN,
I K SMALL,	WM A BELL,
J PLAISENT,	JOHN DYMOND,
L J WEBSTER,	M MUSSON.

17janv—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans.

VINGTIEME ETAT ANNUEL de la Compagnie d'Assurances de l'UNION de la Nouvelle-Orléans, publié conformément à la charte:
Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1877:
Primes d'incendie.... $70,980 15
Primes de rivières.... 11,083 36
Primes de mer.... 5,972 41
$88,035 92
Moins primes rendues.... 781 96
$87,253 96
Pertes payées pendant l'année:
Pertes de feu.... $33,029 62
Pertes de rivières.... 7,190 64
Pertes maritimes.... 8,575 49
$48,795 75
Réassurances.... 2,507 84
Loyer.... 1,500 00
Taxes.... 910 00
Escompte (Rebate).... 8,977 28
Dépenses, moins escompte et intérêt.... 10,796 63
Réservé pour risques non terminés.... 15,000 00
$88,577 59
Actif de la Compagnie:
Prêts garantis par nantissement.... $9,968 [illegible]
Prêts garantis par hypothèque.... 16,360 0[illegible]
Billets à recevoir pour primes.... 5,929 38
Stock, bons et autres effets.... 144,071 74
Propriété foncière.... 11,967 30
Primes en voie de collection.... 6,407 66
Argent en caisse.... 9,524 96
$214,202 79

L'état de situation ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
A. CHIAPPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans, Signé et juré devant moi, ce 14ème jour de mai 1877.
JAS. FAHEY, Notaire.

—Directeurs—

T. MAIGNAN,	H. GALLY,
J. BONNECAZE,	J. BAYLE,
E. SALOY,	A. R. BROUSSEAU,
H. LARASSE,	L. D. SARPY,
	A. CHIAPPELLA.

lemai—

Hibernia National Bank.—Nile-Orléans 17 juin 1876.—A un meeting du conseil des Directeurs tenu aujourd'hui, la démission de MM. Wm. Hart, John Henderson, P. Fourchy et R. A. Yorke ayant été offerte et acceptée, MM John I. Adams, I. C. Morris, Andrew Stewart Adam Thomson ont été dûment élus pour l'année courante.

M. Thos. Smith ayant également donné sa démission, M. I. C. Morris a été élu président [illegible].

Le directoire est maintenant composé comme suit:
I. C. MORRIS, JOHN I. ADAMS,
EMILE GAUCHE, P. IRWIN,
ANDREW STEWART, THOS. SMITH,
ADAM THOMSON. [illegible]

THE NEW ORLEANS BEE
DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.
[illegible]
Rates of subscription [illegible]
Weekly—Per annum [illegible]

For New York direct.
Cromwell Line.

This line is composed of the following [illegible]:
NEW ORLEANS, CORTES,
HUDSON, KNICKERBOCKER.

HUDSON,
Gager, commander,
will leave her wharf, foot of Toulouse street,
Thursday, Oct. 4, at 8 A. M.
Insurance on cargo by this line 3/4 per cent.
Cabin Passage $50.
Steerage — $25.
Excursion tickets $80.
Freight for LIVERPOOL, BREMEN, HAVRE taken by this line and through bills of Lading given for the same.
For freight or passage apply to
ALFRED MOULTON,
my 4—1y 41 Carondelet Street.

THE TWENTY-EIGHT ANNUAL STATEMENT —OF THE— CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY,

NEW ORLEANS, May 19, 1877.

The Trustees, in conformity with amended charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th April 1877:
Fire premiums.... $188,068 51
Marine premiums.... 29,315 95
River premiums.... 81,924 35 — $299,308 [illegible]
Earned premiums, less reinsurance and return premiums.... [illegible]
Losses paid and estimated, including all known and unpaid, say:
Fire losses.... $67,335 60
Marine losses.... 7,285 41
River losses.... 25,510 20 — $100,131 21
Taxes, expenses, discount in lieu of participation &c. $51,892 56
Less rents, salvage savings, etc.... 11766 72 — $40,125 86 — $140,257 07
Gross profits.... $87,97[illegible]
Of which $56,587 85 is appropriated to balance of interest and liquidation of doubtful assets
The Company have the following assets—
Bills receivable.... $68,648 38
Loans on Bond and Mortgage 55,943 32 — 124,591 70
Loan on Call.... $74,504 15
Cash.... 63,846 71 — 138,350 86
City Bonds.... 72,055 00
Bank and other Stocks.... 73,415 63
Real Estate.... 189,544 56
Premiums in Course of collection and Suspense Account.... 42,415 94
Total asset.... $561,422 79

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.
THOS. A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.
Sworn to and subscribed before me this 19th day of May 1877.
W. B. KLEINPETER, Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, That after paying the annual dividend of TEN PER CENT. Capital stock of Company, that a dividend of TWENTY PER CENT, in cash be paid on MONDAY, June 11, to those parties entitled to receive the same.

Thos. A. Adams	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edw'd J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levy,
Simon Forcheimer,	Wm. H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edw'd Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno. E. King,	Henry M. Preston,
	J. J. Irby.

22 mai—

Annual Statement of the New Orleans Insurance Company,
Up to December 31, 1876.
ESTABLISHED IN 1805.

Fire premiums.... [illegible]
Marine premiums.... [illegible]
River premiums.... [illegible]
Total amount of premiums.... [illegible]
Less unearned and return premiums.... [illegible]
Net earned premiums.... [illegible]
Add interest and discount.... [illegible]
Deduct—
Fire losses.... $99,452 74
Marine losses.... [illegible]
River losses.... 24,746 [illegible]
Net losses.... [illegible]
Reinsurance.... $15,557 0[illegible]
Rebate.... 46,452 15
Board of Underwriters, general expenses, State and city taxes.... 52,520 [illegible]
Reserve for unsettled claims.... 25,000 00
Net profits for 1876.... [illegible]
ASSETS OF THE COMPANY
Valued at their cash market value
Real estate.... [illegible]
United States Bonds, City Railroad Company, city and J. and G. N. R. R. first mortgage, bank and insurance stocks.... [illegible]
Bills receivable (premiums).... [illegible]
First mortgage notes and pledge notes.... [illegible]
Cash in bank.... [illegible]
Premiums in course of collection.... [illegible]
Amounts due by insurance companies.... [illegible]
$374,415 [illegible]

We, the undersigned, special committee appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company, to value the assets of said company at their present probable market value, hereby certify that after a careful examination the valuation of said assets, as above specified, is true and correct, to the best of our knowledge and belief.
New Orleans, 12th January, 1877.
W. A. BELL,
H. GALLY,
E. MERILH,
A. SCHREIBER.

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.
J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.
Sworn to and subscribed before me, this 17th day of January, A. D. 1877.
JOHN L. LARESCHE, Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held this day, it was resolved to pay the semi-annual interest dividend of five per cent on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the first Monday of February next.
J. W. HINCKS, Secretary.
January 13 1877.

DIRECTORS:

Ernest Merilh,	H. Gally,
Charles Lafitte,	Wm. Van Benthuysen,
Charles E. Schmidt,	Jules Aldige,
Charles J. Leeds,	W. A. Bell,
D. Fatjo,	Pierre Pouts,
A. Schreiber,	J. Tuyes.

jany 19—

Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Co.
A la clôture des affaires du jeudi 22 mars 1877

RESSOURCES.
Prêts et escomptes.... $773,341 11
Actions, bons et hypothèques.... 235,104 09
Propriétés foncières.... 42,000 0
Caveaux des safe deposits.... 50,000 00
Dépenses et taxes payées.... 4,220 00
Dû par des banques et des banquiers éloignés.... 4,740 73
Change américain.... 64,663 52
Echange pour le Clearing House.... $51,694 33
Or.... 11,154 50
Papier-monnaie.... 162,111 50 — 224,960 [illegible]
1,411,046 06

PASSIF.
Capital nouveau.... $350,000
do ancien.... 150,000 — 500,000 00
Surplus.... 10,000 00
D'autres bénéfices non-partagés.... 35,842 20
Dû à des banques et des banquiers éloignés.... 87,894
Dépôts individuels (département des billets payables sur demande).... 445,593
do (département des épargnes).... [illegible] 22
Certificats dits time certificates.... [illegible]
1,411,046 0[illegible]

J. [illegible] que le tableau qui précède est exact,
J. S. WALTON, Caissier.